



SERQUIGNY INFOS

Octobre 2014

Inauguration du centre-ville

Lionel PREVOST, Maire de Serquigny, Vice-Président du Conseil Général

Et Le Conseil Municipal, ont le plaisir de vous inviter

À l'inauguration des travaux du centre-ville de Serquigny

le Samedi 18 octobre 2014 à 12 heures,

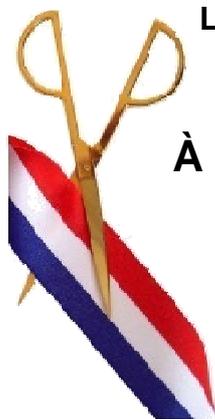
Sur le parvis de l'Eglise.

En présence d'Emmanuel LE ROY, Sous-Préfet de Bernay,

Jean-Louis DESTANS, Président du Conseil Général et Député de l'Eure,

et de Ladislas PONIATOWSKI, Président du SIEGE et Sénateur

La cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur à l'Hôtel de Ville



Depuis 2012, le centre-ville de Serquigny a bénéficié de travaux conséquents, qui contribuent à l'embellissement et à l'attractivité de notre commune, tout en renforçant la sécurité routière. Cette dernière tranche de travaux réalisée cette année est l'aboutissement d'un projet global qui débuté il y a maintenant 10 ans. L'ensemble des réseaux ont été intégralement mis à neuf (assainissement, gaz, eau, électricité, etc...) et les fourreaux pour le passage de la fibre optique ont été installés. Les travaux de voirie ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Département de l'Eure. La mise en place d'une signalétique à l'étude depuis plusieurs mois (pour nos services et commerces) sera réalisée l'an prochain et clôturera ainsi l'opération globale.

Coupure des lignes téléphoniques chez Orange

Dans la nuit du **14 octobre au mercredi 15 octobre 2014**, orange opérera des travaux réseau sur le répartiteur de Bernay.

Une coupure des lignes téléphoniques classiques aura lieu entre le début de soirée (21h30) et une partie de la nuit (04h30). Les coupures auront une durée moyenne de 15 minutes pour chaque commune.

L'ensemble des services internet, fixe sur internet et mobiles fonctionneront.

J'attire votre attention sur les personnes isolées et celles abonnées à un système d'alerte qui pourraient être impactées par ces coupures.

Pour toutes informations complémentaires la cellule de veille est à votre disposition :



Madame Mégane DURAND
Directrice de la Prévention et de la Sécurité Civile—Cellule de Veille—
Préfecture de l'Eure
Tél : 02.32.78.27.68

Un impact total aura lieu, sur environ 715 lignes téléphoniques, au sein de notre commune. Seulement ceux disposant d'une ligne Orange.



Réorganisation des services de Gendarmerie

La Gendarmerie de Serquigny fermera définitivement ses portes le 30 octobre 2014. Les habitants de Serquigny dépendront désormais de la Gendarmerie de Beaumont le Roger. Cette dernière, basée **rue de Liers**, est ouverte les **mardis, mercredis, vendredis, et samedis de 14h à 18h**. Le numéro de téléphone est le suivant : **02.32.45.20.17**.



La gendarmerie est rattachée, à l'instar de celle de Serquigny, au Groupement de Brigades de Brionne. Cette gendarmerie est ouverte quant à elle **tous les jours de la semaine de 8h à 12h et de 14h à 19h** (sauf le dimanche où elle est fermée de 14h à 15h).

Le numéro de téléphone est le suivant : **02.32.44.80.17**.

Pour les personnes à mobilité réduite, la Gendarmerie peut se déplacer à domicile (vote par procuration, dépôt de plainte).

De son côté, la municipalité travaille actuellement sur le devenir des locaux affectés jusqu'à aujourd'hui à la gendarmerie nationale. Plusieurs hypothèses sont envisagées pour valoriser notamment l'emplacement idéalement situé en centre-bourg.

Système d'Alerte et d'Information aux Populations (SAIP)



La commune a été recensée comme lieu de déploiement d'une nouvelle sirène. Ce Système d'Alerte et d'Information aux Populations (SAIP) permettra de diffuser un signal ou un message lors d'un événement de particulière gravité ou en situation de crise. Il assure une double fonction : fonction d'alerte et fonction d'information.

Celle-ci sera installée à la salle des fêtes. Les travaux d'installation, pris en charge par l'Etat excepté le raccordement au coffret électrique, vont être réalisés entre le 20 et le 24 octobre prochains.

De ce fait, des essais vont être effectués dans le courant du mois de novembre. Vous entendrez donc retentir la sirène pour tester le bon fonctionnement du matériel et du système dans différents cas d'alerte.



Puis, à partir du mois de décembre, la sirène retentira, comme avant, tous les premiers mercredis de chaque mois.

L'affaire est dans le sac !



Des sacs destinés à ramasser les déjections de vos chiens sont désormais disponibles en mairie. Vous pouvez en retirer gratuitement en vous adressant à l'accueil.

Des poubelles dédiées vont être progressivement installées sur le territoire de la commune.

Au revoir le MUTANT, Bonjour le SPAR !

Le Mutant va faire peau neuve pour laisser place à un SPAR. Ce changement devrait prendre effet dans les prochaines semaines.



SPAR

Inscription sur les listes électorales

En cas de changement de domicile, vous devez vous inscrire sur la liste électorale de votre nouvelle commune en procédant aux mêmes formalités que pour une première inscription (vous devez vous présenter en mairie avant le 31 décembre muni d'une pièce d'identité récente et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois). Vous serez ensuite radié automatiquement des listes de votre ancien domicile, sans aucune démarche à effectuer de votre part.



Vente de bois de chauffage

La commune met en vente des coupes de bois communaux.

La date limite de réception des inscriptions est fixée au **21/11/2014**.

Un tirage au sort sera organisé au cas où le nombre de candidats serait supérieur au nombre de stères. Cette vente reste exclusivement destinée aux habitants de la commune.

Renseignements et inscriptions auprès de la Mairie.



Recensement de la population 2015

Le recensement de la population a pour objectifs le dénombrement des logements et de la population résidant en France et la connaissance de leurs principales caractéristiques : sexe, âge, activité, professions exercées, caractéristiques des ménages, taille et type de logement, modes de transport, déplacements quotidiens.

Institué en 1801, le recensement s'est déroulé tous les 5 ans jusqu'en 1936. De 1946 à 1999, les intervalles intercensitaires ont varié de 6 à 9 ans. Les informations recueillies intéressent les collectivités territoriales, les services de l'État mais aussi les entreprises, sociologues, urbanistes,...

Elles sont une aide pour définir au niveau national les politiques sociales et les infrastructures à mettre en place, et au niveau local les politiques urbaines, de transport, de logement, d'équipements culturels et sportifs, les infrastructures scolaires et la mise en place de structures d'accueil pour les jeunes enfants et les personnes âgées.

Pour les acteurs privés, le recensement sert aux projets d'implantation d'entreprises ou de commerces et services.



La loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, a modifié en profondeur les méthodes de recensement. Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles.

Les communes de moins de 10 000 habitants continuent d'être recensées exhaustivement, comme lors des précédents recensements mais une fois tous les 5 ans au lieu de tous les 8 ou 9 ans.

Avant la collecte :

Votre commune recrute les agents recenseurs. L'Insee les forme et constitue le répertoire d'adresses à recenser. Les agents effectuent une tournée de reconnaissance pour repérer les logements et avertir de leur passage.

Pendant la collecte :

Les agents se présentent chez les personnes à recenser pour distribuer les questionnaires, puis viennent les récupérer. Votre commune vérifie la bonne prise en compte de tous les logements recensés.

Après la collecte le maire de votre commune signe le récapitulatif de l'enquête. Les questionnaires sont envoyés à la direction régionale de l'Insee. L'Insee procède à la saisie et au traitement des données, vérifie et valide les résultats, et communique les chiffres de population aux maires et au grand public.

Le recensement de la population de Serquigny se déroulera du jeudi 16 janvier 2015 au samedi 15 février 2015

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données.

Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenus au secret professionnel.

La rentrée scolaire 2014 / 2015

Cette nouvelle rentrée scolaire s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur, avec de nouvelles activités au Péri-Éducatif, variées, et toujours de qualité...

Ainsi, deux nouvelles activités, « Contes et Légendes », et « Expression Orale » ont été mises en place. Chaque jour, une moyenne de 214 enfants sont accueillis.

Ces activités sont prises en charge intégralement par la commune.



Atelier percussion : Fête des Écoles (Manon et Amélia)



Atelier travaux manuels : Préparatifs pour la Fête des Écoles (Mylan)



Le Drakar achevé pour la Fête des Écoles (Julien, Amandine et Christèle, nos animateurs)

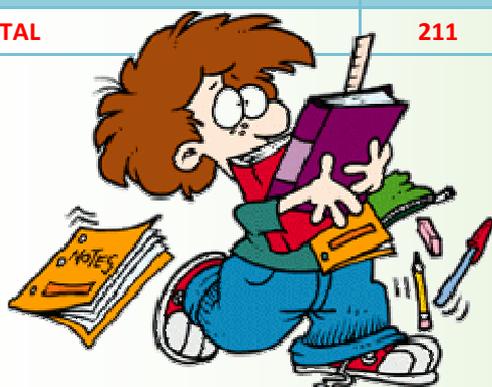
Effectifs des enfants par activité et par jour

École Élémentaire Louise Michel

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Aide aux devoirs	14	14	14	
Contes et Légendes	13			12
Danse Africaine	13	14		
Expression orale			14	
Football		16		16
Handball		12	12	
Informatique	20	21	22	26
Jeux	10	8	12	21
Lecture Plaisir	5	11	6	14
Loisirs Créatifs		11	14	
Nature et Découverte	15			15
Percussion		17	16	
Pétanque	18			
Sport	16	10	16	19
Travaux Manuels	17	7	16	14
Sous-Total	141	141	142	137

École Maternelle Louis Pergaud

Évolution	13	15	16	15
Jeux Collectifs	14	17	16	12
Jeux de Société	8	16	7 PS	9
Jeux de Société			12 GS	
Lecture Plaisir	10	14	5	12
Théâtre et Marionnettes	13	13		
Travaux Manuels	12	11	18	18
Sous-Total	70	86	74	66
TOTAL	211	227	216	203





Le 22^e Salon de Serquigny
« Autour des peintres normands
d'aujourd'hui » se tiendra **samedi 15 et
dimanche 16 novembre 2014**, à la Salle des
Fêtes, de 10h à 12h et de 14h à 18h.

Entrée libre et gratuite



H eure du conte de Noël

Rendez-vous **samedi 20 décembre 2014, à 15h**,
pour écouter la conteuse Micheline Lesieur
raconter des histoires aux petits et grands, puis
partager un goûter avec le Père Noël.
Durée : 55 mn.

Entrée libre et gratuite

P ortage de livres à domicile



Un service de portage de documents à domicile,
proposé par la médiathèque communale, a débuté le
mardi 16 septembre 2014. Ce service s'adresse aux
Serquignais se trouvant dans l'incapacité de se
déplacer (maladie, handicap, grossesse difficile, etc...).

Lorsque vous en ferez la demande, une bibliothécaire
se rendra à votre domicile et vous proposera une
sélection de documents. Outre les livres, vous pourrez
emprunter DVD, CD, revues, textes lus mais aussi
romans en gros caractères, choisis parmi les quelques
10 000 références de la médiathèque.

Si vous n'êtes pas déjà adhérent à la médiathèque, la
bibliothécaire se chargera de vous inscrire.

Médiathèque Numérique : service gratuit proposé par la médiathèque de Serquigny en partenariat avec le Conseil général de l'Eure.

Une fois inscrit à la médiathèque de Serquigny, vous pouvez accéder gratuitement
à plusieurs ressources en ligne :

- ⇒ apprendre le code de la route ou une langue étrangère,
- ⇒ regarder un film, un court-métrage ou un documentaire,
- ⇒ écouter de la musique ou des livres audio,
- ⇒ feuilleter un magazine
- ⇒ lire des partitions de musique, des BD, ou des livres,
- ⇒ et pour les enfants, un espace leur est dédié avec des jeux, des histoires, des
dessins-animés.

Venez les découvrir !

Renseignez-vous pour recevoir un identifiant et un mot de passe.

P rojection d'un film documentaire

Mercredi 12 novembre 2014 à 18h30

Projection du film « Entrée du personnel » de Manuela
Frésil, en partenariat avec le Conseil général de l'Eure.
Durée 59 mn—Entrée libre et gratuite

*« Au début, on pense qu'on ne va pas rester.
Mais on change seulement de poste, de service.
On veut une vie normale. Une maison a été achetée, des enfants
sont nés. On s'obstine, on s'arc-boute.*

*On a mal le jour, on a mal la nuit, on a mal tout le temps.
On tient quand même, jusqu'au jour où l'on ne tient plus.
C'est les articulations qui lâchent.*

Les nerfs qui lâchent. Alors l'usine vous licencie.

*À moins qu'entre temps on ne soit passé chef, et que l'on impose
maintenant aux autres ce que l'on ne supportait plus soi-même.*

M ission Locale à la Médiathèque



MISSION LOCALE OUEST EURE
EMPLOI / ACCUEIL / INSERTION / 16/25 ANS

Un conseiller de la Mission Locale accueille les jeunes
de 16 à 25 ans pour des entretiens individuels afin de
les informer, les orienter et les accompagner et ainsi
les aider à construire leur projet professionnel avec ou
sans rendez-vous, les mercredis de 9h00 à 12h00 à la
Médiathèque Municipale de Serquigny.

Pour toutes informations : Mission Locale de Bernay :
02 32 43 36 80

L'équipe de la médiathèque vous accueille :

LUNDI	16h30 - 18h (en période scolaire)
MARDI	16h30 - 18h
MERCREDI	10h - 12h et 14h - 18h
JEUDI	16h30 - 18h
 VENDREDI	16h30 - 18h
SAMEDI	10h - 12h et 14h - 17h

L iseuses électroniques



La médiathèque
de Serquigny offre à ses
usagers la possibilité d'em-
prunter pour une durée de
3 semaines, une des deux
liseuses disponibles, chargées
de plus d'une centaine
de livres (voir conditions
d'emprunt).



MESURES HIVERNALES

LE PLAN GRAND FROID

Le plan grand froid est un dispositif interministériel prévoyant des actions en cas d'hiver rigoureux.

Il vient compléter des dispositifs d'hébergement d'urgence déjà existants le reste de l'année.

L'accueil et l'hébergement d'urgence sont adaptés durant la période hivernale et en cas de canicule par un renforcement des moyens.

L'hiver, ce dispositif renforcé est dénommé « **plan grand froid** ».



Gardez le réflexe !
PLAN GRAND FROID
UN NUMÉRO n° **115**

7j/7 et 24h/24 :
une écoute attentive et humaine.
Une équipe mobile qui peut, sur site, apporter une aide diversifiée : écoute, alimentation, couvertures, mise à l'abri...

Dès les premiers grands froids, pensez à composer le n°115 numéro d'appel pour les sans abris



LE REGISTRE NOMINATIF

Il appartient au maire, en vue de la constitution du registre nominatif, d'informer par tous moyens appropriés, les habitants de la commune de la finalité de ce registre. Ce registre est exclusivement limité à la mise en oeuvre du PAU. L'inscription est facultative.

Elle est opérée, à tout moment, par la personne concernée ou son représentant. Le mode d'inscription peut être par écrit ou par courrier électronique (formulaire à découper ci-après).

La demande d'inscription est adressée au maire de la commune. Dès lors que le PAU est mis en oeuvre, les maires devront communiquer directement au préfet de département le registre nominatif qu'il a constitué et régulièrement mis à jour.

Sont concernées par ce registre :

- ⇒ les personnes âgées de 65 ans et plus,
- ⇒ les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail,
- ⇒ les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'AAH, ACTP, carte d'invalidité, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou d'une pension d'invalidité,
- ⇒ les personnes atteintes de certaines maladies chroniques,
- ⇒ les personnes dont le chauffage serait gravement insuffisant, ou celles qui, pour se chauffer, recourent à des moyens de fortune les exposant à un risque d'intoxication au monoxyde de carbone.

LE PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE

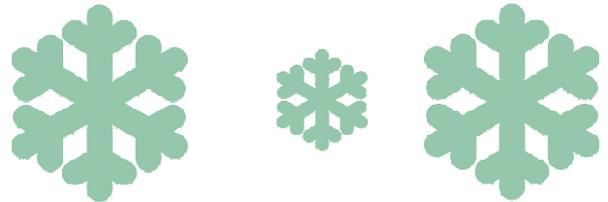
Les communes sont partenaires des préfets de département, qui ont à mettre en oeuvre le Plan d'alerte et d'Urgence (PAU) prévu par l'article L 116-3 du code de l'action sociale et des familles CASF qui doit être déclenché, comme pour la canicule, en cas de froid exceptionnel.

Ce plan prévoit de guider l'action des services sanitaires et sociaux en faveur des personnes fragiles et isolées.

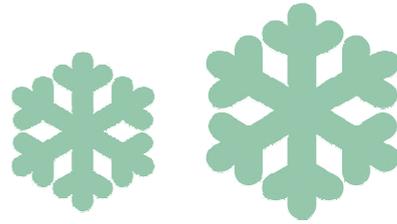
Les maires doivent disposer, conformément aux articles L 121-6-1 et R 121-2 à R 121-12 du CASF, de registres nominatifs. Ces registres communaux sont obligatoires.

Il leur est nécessaire de les ouvrir et de pourvoir à leur publicité. Les préfets doivent quant à eux s'assurer de la sensibilisation des partenaires impliqués dans la prise en charge des personnes isolées sur la base de ces registres communaux.

En cas de froid exceptionnel, les maires devront faire connaître au préfet les renforts dont ils ont besoin.



Pour se protéger du froid, il est préférable de porter plusieurs couches de vêtements plutôt qu'un seul vêtement épais.



INSCRIPTION AU REGISTRE DES PERSONNES VULNERABLES

Hiver 2014 / 2015

Qualité [Obligatoire] :

Madame

Monsieur

Nom [Obligatoire] :

Prénom [Obligatoire] :

Date de naissance [Obligatoire] :

Adresse [Obligatoire] :

.....
.....
.....
.....

Téléphone fixe et/ou portable [Obligatoire] :

.....
.....

Responsable légal éventuel

Nom :

Prénom :

Téléphone fixe et/ou portable :

.....

Personne à prévenir en cas d'urgence

Nom :

Prénom :

Téléphone fixe et/ou portable :

.....
.....

Adresse :

.....
.....
.....
.....

Qualité de la personne qui effectue l'inscription

Vous êtes ? :

- La personne concernée
- Un parent
- Un ami
- Un tuteur
- Un professionnel de santé
- Autre

Nom :

Prénom :

Fait à Serquigny, le

Signature du demandeur :

- L'intéressé
- Le représentant légal

**Demande d'inscription sur le registre nominatif des personnes vulnérables
à retourner à Monsieur le Maire - l'Hôtel de Ville – 27470 SERQUIGNY.**